



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégories 3.10 et 3.11

N° de la demande : 2016-1703
Demande : Nouveaux mélanges en cuve et nouveaux organismes nuisibles
Produit : Herbicide Paradigm
N° d'homologation : 331304
Matières actives (m.a.) : Halauxifène et florasulam
N° de document de l'ARLA :

Contexte

L'herbicide Paradigm a été homologué pour la première fois le 17 juin 2014 comme traitement de postlevée à raison de 25 g/ha (10 g exprimés en équivalent acide/ha : 5 g d'halauxifène et 5 g de pyroxsulam/ha). Le traitement doit également comprendre 0,5 % v/v de l'adjuvant Turbocharge, 0,25 % v/v d'un surfactant non ionique ou 0,5 à 1,0 % v/v de l'adjuvant Intake dans les provinces des Prairies et la région de la rivière de la Paix en Colombie-Britannique. L'herbicide Paradigm s'applique uniquement à l'aide d'un pulvérisateur au sol sur le blé de printemps, le blé dur et l'orge de printemps à compter du stade de 2 feuilles jusqu'au tout début du stade de la dernière feuille, ainsi que sur le blé d'hiver à compter du stade de 3 feuilles jusqu'au tout début du stade de la dernière feuille pour supprimer ou réprimer certaines mauvaises herbes à feuilles larges. Il est également indiqué sur l'étiquette de l'herbicide Paradigm qu'il peut être mélangé en cuve avec plusieurs autres herbicides pour supprimer un plus grand nombre d'espèces de mauvaises herbes. Veuillez consulter l'étiquette du produit pour obtenir des précisions sur les utilisations, les doses et les méthodes d'application, les mises en garde, les restrictions et les exigences relatives à l'équipement de protection individuelle.

But de la demande

La présente demande vise à étendre l'homologation de l'herbicide Paradigm afin d'ajouter une allégation de suppression concernant l'abutilon et une allégation de répression concernant le silène blanc à raison d'une application de 25 g/ha sur les cultures céréalières énumérées sur l'étiquette. Cette demande a également pour objet l'ajout du mélange en cuve composé de l'herbicide Paradigm (25 g/ha) et de l'herbicide Simplicity GoDRI (70 g/ha), contenant 21,5 % de pyroxsulam, en vue d'un traitement printanier sur le blé de printemps, le blé dur et le blé d'hiver pour supprimer ou réprimer les mauvaises herbes inscrites sur les étiquettes des deux produits, en plus de la suppression du silène blanc. La demande comprend aussi l'ajout de 0,5 % v/v de l'adjuvant Merge à titre d'option supplémentaire à l'herbicide Paradigm utilisé seul ou mélangé avec l'herbicide Simplicity GoDRI.

Évaluation des propriétés chimiques

Aucune évaluation des propriétés chimiques n'est requise, car la formulation du produit demeure inchangée.

Évaluation sanitaire et évaluation environnementale

Aucune évaluation des propriétés chimiques ni aucune évaluation sanitaire ou environnementale n'est requise, car aucune modification n'a été apportée au profil d'emploi ni aux cultures hôtes ou aux méthodes, calendriers ou doses d'application.

Évaluation de la valeur

L'ajout d'une allégation de suppression concernant l'abutilon et d'une allégation de répression concernant le silène blanc offrira aux producteurs une solution herbicide supplémentaire pour lutter contre ces mauvaises herbes difficiles à éliminer. Le mélange de l'herbicide Paradigm et de l'herbicide Simplicity GoDRI représente une solution qui nécessite seulement un passage pour supprimer le silène blanc, en plus de supprimer ou de réprimer les mauvaises herbes énumérées sur l'étiquette des deux produits. L'option d'utiliser l'adjuvant Merge offre aux agriculteurs un plus vaste choix de surfactants, en fonction de l'accès aux produits et de leurs prix.

Les données d'efficacité tirées d'essais sur le terrain à petite échelle démontrent que l'herbicide Paradigm combiné à 0,5 % v/v de l'adjuvant Turbocharge ou à 1 % v/v de l'adjuvant Intake et appliqué sur le blé de printemps à la dose homologuée de 25 g/ha (10 g exprimés en équivalent acide/ha : 5 g d'halauxifène et 5 g de florasulam/ha) a permis de réprimer de façon systématique le silène blanc à compter du stade du tallage jusqu'au stade de l'épiaison. Le silène blanc a été supprimé à l'aide du mélange en cuve de cette même dose d'herbicide Paradigm et d'herbicide Simplicity GoDRI à raison de 70 g/ha (15 g pyroxsulam/ha). Comme il a été démontré que l'herbicide GF-2685 supprime l'abutilon lorsqu'il est appliqué à raison de 50 g/ha (5 g d'halauxifène/ha) (n° de demande 2016-1705), on s'attend au même résultat à la suite d'une application de l'herbicide Paradigm, qui supprime de nombreuses espèces de mauvaises herbes à feuilles larges.

Les données d'efficacité tirées d'essais sur le terrain à petite échelle indiquent également que l'application de l'herbicide Paradigm à raison de 25 g/ha combiné à 0,5 % v/v de l'adjuvant Merge supprime chacune des nombreuses espèces de mauvaises herbes inscrites sur l'étiquette de façon similaire à l'herbicide Paradigm combiné à 0,5 % v/v de l'adjuvant Intake. Le même résultat a été obtenu pour l'herbicide Paradigm mélangé en cuve avec l'herbicide Simplicity GoDRI. Le blé de printemps est la culture ayant démontré une marge d'innocuité élevée lorsque l'herbicide Paradigm est appliqué seul ou mélangé en cuve avec l'herbicide Simplicity GoDRI, qu'il soit utilisé ou non avec l'adjuvant Intake ou Merge. De la même manière, on ne s'attend pas à ce que l'adjuvant Merge modifie la marge d'innocuité de façon appréciable pour les autres cultures céréalières énumérées sur l'étiquette par rapport à l'adjuvant Intake.

Conclusions

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a évalué la présente demande visant à modifier l'homologation de l'herbicide Paradigm et a conclu que les renseignements soumis par le demandeur sont suffisants pour appuyer une allégation de suppression concernant l'abutilon (jusqu'au stade de 5 feuilles), une allégation de répression concernant le silène blanc (à compter du printemps pour les jeunes plants et les plants ayant survécus à l'hiver jusqu'au stade de l'épiaison), une allégation de suppression concernant le silène blanc lorsque l'herbicide Paradigm est mélangé en cuve avec l'herbicide Simplicity GoDRI ainsi qu'une option d'adjuvant supplémentaire (Merge) lorsque l'herbicide Paradigm est appliqué seul ou mélangé en cuve avec l'herbicide Simplicity GoDRI.

Références

Liste des études et des renseignements présentés par le titulaire

Évaluation de la valeur

2623933	2016, Trial Reports (14) - Add weeds -AMBTR_ABUTH_MELAL_v11- add Velvetleaf, giant ragweed, white cockle, DACO: 10.2.3.3
2623934	2016, Trial Reports (7) - Add Merge, DACO: 10.2.3.3

ISSN : 1911-8015

8 Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2016

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.